

CONSEIL D'ADMINISTRATION

631^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

24 octobre 2023, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présents	Mesdames Ndiello Aw Badji, Francine Bélair, Véronique Boisvert (à distance), Christine Dufour, Lucie Chiasson, Alexandra Claveau (à distance), Laurence Demers, Julie Dunn, Chantal Lachance, Julie Lapointe, Sophie Vinet et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Hugo Lachance, Jean-Claude Lecompte Marc Rémillard et Sébastien St-Amour
Sièges vacants	Représentant(e) des groupes socio-économiques du territoire et représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire
Invités	Mesdames Marie Barrette, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Sylvain Legoux, Benoit Sauvé, et Éric Tessier
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 630^e assemblée du conseil d'administration
 - 3.1. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
 - 4.1. MES Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi d'une subvention pour le programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbal de la 962^e réunion régulière du comité exécutif
 - 5.2. Procès-verbal de 1^{re} réunion régulière de la commission des études pour l'année 2023-2024
 - 5.3. Procès-verbal de l'assemblée générale des parents pour l'année 2023-2024 tenue le 11 octobre 2023
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Sanction des études AEC et DEC
 - 6.2. Remplacement des coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COMSI)
7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Renouvellement de mandat du directeur général (huis clos)
 - 7.2. Appui au projet de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de construire un centre sportif
 - 7.3. Comblement du poste à la Direction des études – formation du comité de sélection
 - 7.4. Mise en place d'une distinction de DEC Honorifique émise par le Cégep de Valleyfield
 - 7.5. Adoption de quatre politiques entourant la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels
 - 7.5.1. Adoption de la Politique de l'utilisation des ressources informationnelles (RI)

- 7.5.2. Adoption de la Politique de la sécurité de l'information (SI)
 - 7.5.3. Adoption de la Politique encadrant la gouvernance à l'égard de la protection des renseignements personnels (PRP)
 - 7.5.4. Adoption de la Politique de confidentialité
 - 8. Points d'information
 - 8.1. Du président
 - 8.1.1. Protocole d'entente Cité des Arts et des Sports
 - 8.1.2. Nomination pour le remplacement d'un représentant du Cégep de Valleyfield à titre de membre du conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports
 - 8.2. Du directeur général
 - 8.2.1. Revue de presse du 22 septembre au 12 octobre 2023
 - 8.2.2. Invitation aux portes ouvertes du 28 octobre 2023
 - 8.2.3. Invitation au Vins et causeries de la Fondation du Cégep
 - 8.3. De la directrice des études
 - 8.3.1. Suivi et consultation des travaux de la commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)
 - 9. Élections
 - 9.1. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections
 - 9.2. Élections aux fonctions de président et de vice-président
 - 9.3. Élections de membres du CA au comité exécutif
 - 9.4. Élections des membres du comité de gouvernance et éthique
 - 9.5. Élections des membres du comité consultatif du PS 2023-2028
 - 10. Date des prochaines assemblées
 - 11. Clôture de l'assemblée
-

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 32, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 631^e assemblée régulière du 24 octobre 2023 pour adoption.

Il est proposé par Mme Francine Bélair
Et appuyé par Mme Ndiaw Aw Badji

A-631.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la 630^e assemblée régulière du conseil d'administration

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-631.3

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 630^e assemblée
régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1. Affaires découlant des procès-verbaux

Ref.CE.961.3

En suivi de l'octroi de contrat pour la réfection de toiture et le remplacement du système de ventilation, de chauffage et de climatisation de la Salle Albert-Dumouchel, M. Marc Rémillard, directeur général, informe les membres que les étapes du projet sont amorcées. Comme prévu, un système temporaire de ventilation a été installé.

4. Correspondance

4.1. MES Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi d'une subvention pour le programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbal de la 962^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

5.2. Procès-verbal de 1^{re} réunion régulière de la commission des études pour l'année 2023-2024

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

5.3. Procès-verbal de l'assemblée générale des parents pour l'année 2023-2024 tenue le 11 octobre 2023

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. M. Éric Besner félicite Mme Lachance pour son renouvellement de mandat à la suite de la tenue de l'assemblée générale des parents, tenue virtuellement en octobre 2023.

6. Résolutions en bloc

6.1. Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour un étudiant qui se voit décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- un étudiant à l'automne 2023; quatorze étudiants à l'été 2023;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 21 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'automne 2018;
- deux étudiants à l'hiver 2023;
- quinze étudiants à l'été 2023;
- trois étudiants à l'automne 2023;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numérotés mentionnés ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc
Et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-631.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA directrice des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 24 octobre 2023, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 21 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2023101101

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Remplacement d'un coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information (COMSI)

Coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COMSI) :

Les COMSI, considérés comme des « répondants en matière de sécurité de l'information » en vertu de l'article 11 de la Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information, sont désignés par leur dirigeant d'organisme public respectif (DO), à la demande du chef gouvernemental de la sécurité de l'information (CGSI). Ces répondants assument, dans l'organisation fonctionnelle de la sécurité de l'information, les responsabilités qu'indique le chef gouvernemental de la sécurité de l'information (CGSI).

Le COMSI représente l'organisme public auprès du Réseau d'alerte gouvernemental. Il est responsable de l'application du processus de gestion des menaces, vulnérabilités et incidents (GMVI) dans son cégep, en soutien à son chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO).

En plus des responsabilités liées à la prise en charge d'événements associés à des menaces, vulnérabilités et incidents (MVI), le COMSI doit :

- Représenter le cégep et participer activement au Réseau d'alerte gouvernemental, coordonné par le CERT/QC (Équipe de réponse aux incidents de sécurité informationnelle du Gouvernement du Québec);
- Identifier les MVI touchant son cégep, en tenir informé son CSIO et les faire remonter selon les conditions définies par le processus GMVI (Gestion des menaces, vulnérabilités et incidents), si nécessaire;
- S'assurer de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application d'un plan interne de réponse aux MVI;
- S'assurer de la réalisation d'analyses de risques de sécurité;
- Collaborer étroitement avec son CSIO et son responsable opérationnel de cyberdéfense (ROCD) en leur fournissant, notamment, le soutien technique nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités.

Les précédentes nominations avaient eu lieu au CA du 28 mars 2023 en les personnes de MM. Benoit Sauvé et Marc-André Loiselle.

Selon le profil attendu, M. Benoit Sauvé recommande de nommer M. Marc-André Picard, gestionnaire administratif à la direction des technologies de l'information comme COMSI afin de le remplacer puisque celui-ci occupe déjà le rôle de chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO).

Considérant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information (DGSi) et le Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information;

Considérant que le cégep doit nommer deux (2) coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COMSI) qui ont comme rôle l'application du processus de gestion des menaces, vulnérabilités et incidents (GMVI) dans le cégep, en soutien à son chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO);

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-631.6.2

DE CONFIER À M. MARC-ANDRÉ PICARD, gestionnaire administratif à la Direction des technologies de l'information, les fonctions de coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information (COMSI) en remplacement de M. Benoit Sauvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

À 18 h 37

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-631.7

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL d'administration siège à huis clos, et ce, en l'absence de M. Marc Rémillard, directeur général, afin de discuter du point 7.1 Renouvellement du mandat du directeur général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1. Renouvellement du mandat du directeur général (huis clos)

Les discussions entourant le point sur le processus de renouvellement du mandat du directeur général sont tenues à huis clos.

À 19 h 20

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc
Et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-631.7.1

QUE LE HUIS CLOS SOIT LEVÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1.1. Renouvellement du mandat du directeur général : évaluations et recommandations du comité

La nomination, l'évaluation et le renouvellement du mandat du directeur général relèvent du conseil d'administration et est encadré par le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres de collèges et le Règlement de régie interne no 101 portant sur la nomination, l'évaluation, le renouvellement de mandat du directeur général.

Monsieur Marc Rémillard, directeur général, a été nommé, par voie de résolution, lors de la séance du conseil d'administration (CA) du 22 mai 2019 et il a officiellement débuté son mandat de cinq ans le 29 juin 2019. Dans le cadre du processus de renouvellement de son mandat, le 8 juin 2023, M. Rémillard a fait parvenir, au président du CA, M. Éric Besner, une lettre lui signifiant son grand intérêt à poursuivre son mandat pour une durée de cinq ans. De plus, il lui demandait d'enclencher le processus de renouvellement, conformément à l'article 6 du Règlement de régie interne no 101.

Notons qu'à l'article 6.2 du Règlement de régie interne est stipulé que la demande de renouvellement de mandat du directeur général doit se faire au cours de la dernière année de son mandat et au plus tard six mois avant l'expiration de mandat en question.

Composition du comité responsable du processus de renouvellement et mandat

Pour enclencher le début du processus, un comité d'évaluation, émanant du CA, a été mis sur pied, par voie de résolution, lors de l'assemblée du conseil d'administration du 13 juin 2023. Conformément à l'article 6.3 du Règlement interne et à l'article 30.1 des Conditions de travail des hors-cadres des collèges d'enseignement général et professionnel, le comité est composé de trois membres externes, dont le président. Il a été appuyé par une consultante externe, Madame Patricia Hanigan :

- Monsieur Éric Besner, président du conseil d'administration, issu du groupe des titulaires d'un DEC et ancien étudiant du secteur préuniversitaire, et président du comité d'évaluation du renouvellement du directeur général;
- Monsieur Jean-François Bolduc, vice-président du conseil d'administration, issu du groupe des titulaires d'un DEC et ancien étudiant du secteur technique;
- Madame Alexandra Claveau, membre du conseil d'administration, issue du milieu universitaire.

Le mandat de ce comité a été d'apprécier le rendement du hors-cadre dans un délai de 90 jours depuis le déclenchement du processus, en août 2023.

Pour mener à terme son mandat, les membres du comité doivent tenir compte de l'ensemble des évaluations annuelles de rendement réalisées pendant la durée du mandat, comme prévu à l'article 29.1 du Règlement provincial, ainsi que des avis des instances de la communauté collégiales.

Pour ce faire, une consultation a été menée auprès des membres du personnel, de la commission des études, des instances syndicales, de l'Association des cadres des collèges du Québec – section locale, ainsi que de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield. De plus, quelques partenaires clés ont aussi été interpellés. Ces consultations se tenaient du 8 septembre 2023 au 4 octobre 2023. Elles se sont déroulées sur une base volontaire, de manière confidentielle et sous diverses formes : questionnaire électronique et rencontres en présentiel avec le Comité d'évaluation. Au total, 78 membres du personnel, la commission des études, le comité de direction, deux syndicats, l'association étudiante et celle des cadres ont participé à la démarche. Les avis officiels reçus dans le cadre du processus sont également nommés dans le rapport. La confidentialité des propos a été préservée.

Comme le prévaut l'article 30.1 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadres des collèges d'enseignement général et professionnel, le hors-cadre doit également avoir la possibilité à la fois de prendre connaissance des avis émis à son égard et de présenter ses observations. Il doit aussi avoir la possibilité d'être informé, au moins une semaine à l'avance, de la recommandation et des motifs qui seront soumis au conseil d'administration et de présenter ses observations par écrit. À cet effet, une rencontre avec le comité d'évaluation et M. Rémillard a été tenue le 17 octobre 2023 au cours de laquelle lui ont été présentés les avis officiels ainsi que les grands constats émanant des consultations.

Le rapport final, déposé à huis clos, comporte les faits saillants de la consultation, en plus des avis officiels reçus, ainsi que les recommandations du Comité. Par ailleurs, l'avis officiel de l'Association des cadres des collèges du Québec – section locale, est déposé, en complément d'information, aux membres.

Considérant que, dans une lettre datée du 8 juin 2023 adressée au président du conseil d'administration, M. Marc Rémillard, a signifié son intention de solliciter un renouvellement de son mandat, dans le contexte où celui en cours se terminera le 30 juin 2024;

Considérant que les étapes prévues au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges et du Règlement de régie interne no 101 portant sur la nomination, l'évaluation, le renouvellement de mandat du directeur général ont été réalisées et appliquées;

Considérant l'ensemble des avis et des consultations recommandaient le renouvellement de M. Rémillard, ce qui, de l'avis du comité, témoigne de son appréciation au sein de la communauté collégiale et régionale;

Considérant les résultats satisfaisants observés découlant des mandats annuels du directeur général, dont les avancements entourant la réussite et la persévérance des étudiant(e)s, l'aboutissement de nombreux projets de développement, tant pédagogiques qu'immobiliers, ainsi que la consolidation et la bonification de nombreux partenariats régionaux;

Considérant les compétences reconnues de gestion et de leader du directeur général;

Considérant les défis à relever pour les prochaines années, dont la mise en œuvre du Plan stratégique 2023-2028 et l'importance de maintenir une stabilité afin de pouvoir les réaliser pleinement;

Considérant l'avis favorable reçu de la commission des études le 24 octobre 2023, à la suite de la présentation verbale et à huis clos des faits saillants du rapport et des conclusions du comité d'évaluation;

Considérant que la durée du mandat fera l'objet d'une deuxième résolution;

Considérant que les membres du comité d'évaluation sont unanimes à recommander le renouvellement du directeur général;

Il est proposé par Mme Chantal Lachance
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-631.7.1.1

**DE RENOUELER LE MANDAT DU DIRECTEUR
général, M. Marc Rémillard, en date du 30 juin 2024.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1.2. Renouvellement du mandat du directeur général : durée du mandat

La nomination, l'évaluation et le renouvellement du mandat du directeur général relèvent du conseil d'administration et est encadré par le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres de collèges et le Règlement de régie interne no 101 portant sur la nomination, l'évaluation, le renouvellement de mandat du directeur général.

Le renouvellement de mandat et la durée du mandat doivent être résolus de manière séparée en raison de l'Article 12 la Loi C-29 portant sur les collèges d'enseignement général et professionnel – C-29 qui stipule qu'un membre du conseil d'administration représentant le personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question et que le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général et le directeur des études, pour toute question portant sur la rémunération,

les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Après analyses et validations juridiques auprès de la Fédération des cégeps, considérant que la décision entourant la durée du mandat du directeur général est liée aux conditions de travail du hors-cadre, les membres provenant de l'interne peuvent se prononcer uniquement sur la décision entourant le renouvellement de mandat, et non la durée.

Ainsi, pour ce volet de la décision entourant le renouvellement de mandat du directeur général, les membres provenant de l'interne, excepté la directrice des études, doivent quitter, pour rendre la décision.

Considérant les résultats positifs observés durant l'évaluation et les différentes consultations à l'égard de l'appréciation du directeur général;

Considérant que les membres du comité d'évaluation sont unanimes à recommander le renouvellement du directeur général et que le conseil d'administration a dûment résolu le renouvellement de mandat du directeur général, M. Marc Rémillard, lors de la séance du conseil d'administration du 24 octobre 2023;

Il est proposé par Mme Julie Dunn
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-631.7.1.2

DE RENOUELER LE MANDAT DU DIRECTEUR général, M. Marc Rémillard, pour une durée de cinq ans, à compter du 30 juin 2024, tel que proposé lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En conclusion de la décision rendue par les membres du conseil d'administration, M. Rémillard les remercie pour leur confiance et mentionne tout le travail réalisé depuis les dernières années par l'ensemble des directions, services et départements d'enseignement. M. Besner remercie également l'ensemble des participants au processus. Comme président, il a apprécié de pouvoir y contribuer. Il a souligné l'ouverture de la part des gens qui y ont participé et tous les commentaires recueillis ont permis de bien comprendre les défis et les enjeux du Cégep dans les prochaines années.

7.2. Appui au projet de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de construire un centre sportif

M. Éric Tessier, directeur des affaires étudiantes, présente le point.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield déposera un projet au fonds d'investissement sportif. Ce projet consiste à construire un centre sportif intérieur qui comprendra notamment deux gymnases doubles et un terrain synthétique intérieur. Les gymnases doubles seront construits en tenant compte des normes nationales, permettant ainsi d'organiser des tournois ou des compétitions provinciales et nationales. Quant au terrain synthétique intérieur, celui-ci aura la dimension nécessaire pour jouer au soccer à onze contre onze. Ce projet permettra notamment au Cégep de Valleyfield d'utiliser ces surfaces pour la pratique de plusieurs sports extérieurs durant l'hiver. Le transfert de plusieurs pratiques (soccer, football, flag-football) qui se tiennent à l'hiver et au printemps à l'intérieur de notre gymnase vers le terrain synthétique intérieur de la ville dégagera des espaces pour le développement de nouvelles équipes comme le basketball féminin et le hockey cosom, mais aussi de sports intramurales. De plus, le Cégep pourrait devenir l'hôte de championnats provinciaux en volleyball et en basketball.

La Direction des affaires étudiantes (DAÉ) et le département d'éducation physique ont produit une estimation des temps d'utilisation. On estime aussi que si l'effectif étudiant devait augmenter à 2 900 étudiant(e)s en 2030, le Cégep aurait besoin de plateaux sportifs supplémentaires autant pour ses cours d'éducation physique que pour ses activités de la vie étudiante. Un suivi par la Ville sera fait auprès de la DAÉ pour informer le conseil d'administration du Cégep de la réponse obtenue dans le cadre de ce processus d'appel.

Considérant l'importance pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield d'offrir à ses citoyens une infrastructure sportive de qualité;

Considérant le besoin du Cégep de Valleyfield d'avoir accès à une telle surface intérieure pour le développement de ses activités sportives;

Considérant le besoin de libérer le gymnase des sports qui se pratiquent sur de grandes surfaces pour faire de la place à des sports de palestre et d'intramural;

Considérant les besoins du département d'éducation physique;

Considérant l'enjeu de la croissance de l'effectif étudiant et du besoin de plateaux sportifs correspondant;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-631.7.2

DE FOURNIR UN APPUI À LA VILLE DE Salaberry-de-Valleyfield pour la construction d'un centre sportif intérieur et une surface synthétique intérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Comblement du poste à la Direction des études – formation du comité de sélection

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Comme mentionné par Mme Francine Bélair lors de la dernière assemblée du conseil d'administration, elle prendra sa retraite à la fin de l'année 2023-2024, il est donc nécessaire de démarrer le processus de comblement du poste de directeur(-trice) des études.

Conformément au Règlement de régie interne no 102 portant sur la nomination, l'évaluation, le renouvellement de mandat du directeur des études, il est prévu à l'article 4.1 que le conseil d'administration forme un comité de sélection et ouvre un concours public.

À cet effet, il est également prévu à l'article 4.2 que le comité soit formé du directeur général, qui préside le comité, et de deux autres membres du conseil d'administration nommés par celui-ci et dont au moins un n'est ni employé(e) ni étudiant(e). De plus, le comité peut s'adjoindre une personne-ressource spécialisée dans ce type de mandat.

Le comité de sélection a pour mandat de proposer au conseil d'administration un échéancier couvrant toutes les étapes de l'opération, ainsi qu'un devis sur les conditions d'éligibilité et les critères de sélection.

Nomination du premier membre du comité qui ne peut être ni employé(e) ni étudiant(e) :

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-631.7.3.1

DE NOMMER M. JEAN-FRANÇOIS BOLDUC À titre de membre du comité de sélection du poste de directeur (-trice) des études.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination du second membre du comité :

Pour le deuxième membre du comité, considérant qu'il y a plus d'une candidature, Il est proposé par certains membres de nommer une secrétaire d'élections et une scrutatrice d'élections.

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par M. Jean- François Bolduc

A-631.7.3.2

DE NOMMER MME GENEVIÈVE BOILEAU, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, à titre de SECRÉTAIRE d'élections.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par M. Éric Besner

Et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-631.7.3.3

DE NOMMER MME AMÉLIE MERCIER, agente de soutien administratif à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, à titre de scrutatrice d'élections.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Finalement, considérant que deux membres du conseil d'administration sont à distance et qu'il y a plus d'une candidature, M. Éric Besner propose la tenue d'un vote électronique pour ceux et celles qui sont à distance tel que le prévaut l'Article 4.1.1 du Règlement no1 portant sur la régie interne. Le consentement des membres est obtenu. Mme Mercier en assure la vigie.

La période de mise en candidature est ouverte.

Mme Chantal Lachance propose sa candidature. Mme Véronique Boisvert propose sa candidature. Finalement, M. Besner propose la candidature de Mme Julie Lapointe. Celle-ci accepte. Aucun autre membre n'a démontré de l'intérêt. Avec ces trois candidatures, le vote secret est tenu.

Après le dépouillement des votes, Mme Julie Lapointe est nommée à titre de membre du conseil d'administration sur le comité de sélection du poste de directeur(-trice) des études.

À 19 h 46, la période de votes prend fin et Mme Boileau laisse le président du conseil d'administration reprendre l'animation.

A-631.7.3.3

Résolu DE NOMMER MME JULIE LAPOINTE À titre de membre du comité de sélection du poste de directeur (-trice) des études tion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. Mise en place d'une distinction de DEC Honorifique émise par le Cégep de Valleyfield

Comme discuté au dernier conseil d'administration, vous trouverez en annexe un descriptif des objectifs et des modalités de déploiement de la distinction intitulée DEC honorifique du Cégep de Valleyfield.

La Direction générale vous rappelle que Mme Odette Perron, ex-présidente de la Fondation du Cégep de Valleyfield et diplômée du Collège de Valleyfield (de l'époque du séminaire) sera le premier récipiendaire de cette reconnaissance.

En conclusion de la présentation effectuée par M. Rémillard, Mme Badji précise qu'il serait important d'en faire une reconnaissance annuelle récurrente

considérant sa portée promotionnelle ce à quoi M. Rémillard répond que l'objectif est d'en remettre fréquemment, mais sans se créer une obligation.

Finalement, les membres discutent de la pertinence de mentionner, sur le diplôme, que ce dernier n'a aucune valeur académique. Il est convenu que cette mention sera retirée.

Considérant l'intérêt du Cégep d'honorer publiquement des personnes pour leur engagement exceptionnel à l'égard du rayonnement et le développement du Cégep;

Considérant la volonté du Cégep de valoriser et de promouvoir le diplôme d'études collégiales;

Il est proposé par Mme Francine Bélair
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-631.7.4

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CRÉE UNE distinction appelée « DEC honorifique du Cégep de Valleyfield » selon les modalités incluses aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. Adoption de quatre politiques liées à la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels

Le 21 septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25). Cette loi modifie principalement la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels. Elle vient moderniser l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Certaines dispositions sont entrées en vigueur en septembre 2022, puis en septembre 2023. Voici quelques actions réalisées au sein du Cégep de Valleyfield pour s'y conformer :

- La directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications (DACDIC), actuellement responsable de l'accès à l'information, a été désignée comme responsable de la protection des renseignements personnels (art. 8 Loi sur l'accès).
- Un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (art.8.1 Loi sur l'accès) a été constitué le 30 juin 2022. Il est composé d'un représentant de la Direction des technologies de l'information (DTI), de la Direction des ressources humaines (DRH), de la Direction des études (DÉ), de la Direction des services administratifs (DSA), ainsi que de la Direction des affaires étudiantes (DAÉ), en plus de la DACDIC. Plus de 5 rencontres de travail se sont tenues afin de pouvoir avancer le plan d'action découlant des obligations de la Loi 25.

- Un registre des renseignements personnels et un registre sur les incidents de confidentialité ont été créés.
- La collecte des formulaires de consentements utilisés au sein du Cégep est quasi complétée et harmonisée. Un nouveau formulaire de consentement photo a été diffusé au sein des membres du personnel et un nouveau module pour gérer les consentements des étudiant(e)s a été implanté à l'automne 2023.
- Un plan de communication a été élaboré afin de pouvoir sensibiliser l'ensemble de la communauté collégiale à ce sujet. Présentations à certaines instances, formations offertes aux cadres ainsi qu'au comité, article dans l'infolettre interne, voilà quelques exemples d'actions réalisées. D'autres sont à venir au courant des prochains mois et sur une base continue.
- Finalement, afin de respecter les obligations qui entrent en vigueur en septembre 2023, deux politiques dont l'une encadrant la protection des renseignements personnels, et l'autre entourant la confidentialité des données pour les utilisateurs du site Web du Cégep ont été élaborées. Elles ont été rédigées en tenant compte des avis et outils produits par la Direction des affaires juridiques de la Fédération des Cégeps. Pour mieux comprendre ces politiques, deux outils aide-mémoire sont déposés, en complément d'information, aux membres du conseil d'administration.

Politiques entourant la sécurité de l'information et encadrant l'utilisation des ressources informationnelles

Le 10 juin 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) et d'autres dispositions législatives (Projet de loi no 95). Les principaux changements apportés à la LGGRI concernent le dirigeant principal de l'information, la transformation numérique, la sécurité de l'information, la planification et la gestion des ressources informationnelles (RI) pour les organismes publics ainsi que les données numériques gouvernementales. Voici quelques actions réalisées au sein du Cégep de Valleyfield pour s'y conformer :

- Création des fonctions de CSIO (Chef de la sécurité de l'information organisationnelle) et de COMSI (coordonnateurs organisationnels des mesures en sécurité de l'information);
- Mise en œuvre des mesures minimales de sécurité de l'information;
- Procéder à un audit de sécurité au moins de septembre 2021;
- Rédaction d'une nouvelle politique de sécurité de l'information pour tenir compte des nouvelles obligations de la loi (elle a été rédigée en tenant compte des outils produits par la Fédération des Cégeps);
- Rédaction d'une nouvelle politique encadrant l'utilisation des ressources informationnelles qui reprend essentiellement les termes de la politique actuelle qui sera abrogée.

L'ensemble de ces 4 politiques ont été soumises aux instances syndicales, à l'Association des cadres des collèges du Québec – section locale, ainsi qu'à

l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield, pour consultation, du 6 octobre au 20 octobre dernier. Les avis officiels seront ajoutés à cet état de situation, dès la fin des consultations.

Plusieurs questions sont posées par les membres à la fin de la présentation. Mme Christine Dufour propose d'en faire un point de suivi d'ici la fin juin 2024, considérant les obligations découlant de la Loi 25 et les impacts si celles-ci ne sont pas respectées, dont des amendes pouvant être imposées au Cégep. De plus, Mme Julie Dunn, propose des ajouts mineurs quant aux rôles et responsabilités entourant la Direction des ressources humaines. Mme Boileau en assurera le suivi afin de modifier la proposition de politique entourant la protection des renseignements personnels.

Considérant la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) et les nouvelles obligations découlant de cette Loi pour le Cégep de Valleyfield;

Considérant la Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) et d'autres dispositions législatives (Projet de loi no 95), sanctionnée le 10 juin 2021;

Considérant que les politiques de la sécurité de l'information, de l'utilisation des ressources informationnelles et de la protection des renseignements personnels viendront abroger la Politique de sécurité de l'information, d'utilisation des ressources informationnelles et de protection des renseignements personnels (AG-18-PO-11);

Considérant les consultations tenues au sein de la communauté collégiale au sujet des quatre politiques;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Christine Dufour

A-631.7.5.1

D'ADOPTER LA POLITIQUE ENCADRANT LA gouvernance à l'égard de la protection des renseignements personnels tel que déposée lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Laurence Demers

A-631.7.5.2

D'ADOPTER LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ, tel que déposée lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau
Et appuyé par Mme Francine Bélair

A-631.7.5.3

D'ADOPTER LA POLITIQUE DE LA SÉCURITÉ DE l'information (SI), tel que déposée lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Mme Francine Bélair
Et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-631.7.5.4

D'ADOPTER LA POLITIQUE DE L'UTILISATION DES ressources informationnelles (RI), tel que déposée lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Points d'information

8.1. Du président

M. Besner partage ses dernières activités de représentations liées au Cégep. Il met l'accent sur le niveau d'intensité des dernières journées de consultation entourant le processus de renouvellement de mandat du directeur général.

Il conclut en rappelant, comme annoncé lors de la dernière assemblée en septembre dernier, qu'il ne souhaite pas renouveler son mandat à titre de président du conseil d'administration. Il poursuivra son implication à titre d'administrateur. Il remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration et les directeur(-trice)s, ainsi qu'Amélie Mercier et Marie-Josée Devin, qui offrent un important soutien. Il salue également d'anciens membres de la direction, Mme Suzie Grondin, ainsi que l'ancien président du CA, M. Jean-Claude Lecompte, pour leur confiance. Finalement, il termine en remerciant le directeur général, M. Rémillard pour ces dernières années. M. Rémillard le remercie à son tour, au nom de l'ensemble de la communauté collégiale, et salue l'important niveau d'engagement dont il a fait preuve à titre de président.

8.1.1. Protocole d'entente Cité des Arts et des Sports

M. Besner fait le point sur le dossier entourant l'avenir de la Cité des Arts et des Sports et les intentions de la Direction du Cégep. L'objectif est de pouvoir reprendre en tout ou en partie le bâtiment et mettre en branle le processus de rétrocession, tel que le prévalent les droits notariés du Cégep. La Cité des Arts et des Sports compte adopter une résolution le 2 novembre prochain, lors de son assemblée générale, afin de se dissoudre officiellement. M. Besner mentionne que l'ajout de ces espaces au Cégep sera nécessaire pour les besoins futurs du Cégep, notamment

avec le développement de nouveaux programmes. M. Rémillard précise également les démarches réalisées par la Direction depuis les dernières semaines et les rencontres tenues pour faire cheminer le dossier. Lors de la séance du CA de novembre, un suivi du dossier sera effectué.

8.1.2. Nomination pour le remplacement d'un représentant du Cégep de Valleyfield à titre de membre du conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports

Plusieurs liens historiques unissent le Cégep de Valleyfield et la Cité des Arts et des Sports.

En 1966, le Collège de Valleyfield faisait un premier don d'une partie de son terrain du 169, Champlain (2 991.2 m² au sud-est, donnant sur la rue Saint-Thomas) à la Cité des Arts et des Sports (CAS). L'acte de vente prévoyait alors un droit de premier refus pour le Cégep et une servitude perpétuelle afin de conserver la vocation éducationnelle, récréative, artistique, culturelle et sportive de l'immeuble situé au 100, rue Saint-Thomas et à être utilisé à des fins publiques, par les étudiant(e)s du Cégep, par les citoyen(ne)s de la Ville et de la région.

En 2010, dans le cadre de la préparation des Jeux du Québec, des protocoles tripartites ont été signés entre le Cégep, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la CAS.

Un premier protocole de construction prévoit un investissement de 500 000 \$ par le Cégep et la modification des règlements généraux de la CAS pour y inclure deux sièges de « représentant(e)s du Cégep » au sein du nouveau conseil d'administration de la CAS.

Un deuxième protocole d'utilisation prévoit aussi d'accorder un droit d'utilisation par le Cégep des locaux de l'immeuble de la CAS à la hauteur de 42 heures à un taux couvrant seulement les coûts d'opération. Ce deuxième protocole prévoit également un modèle de partage des coûts d'opération et d'entretien du stade synthétique.

Le 8 février 2011, le Cégep faisait un deuxième don de 2 588,5 m², soit une partie de son terrain d'une valeur de 154 079 \$ afin de permettre l'agrandissement de l'immeuble du 100, rue Saint-Thomas, appartenant à la Cité des Arts et des Sports inc. (CAS).

En septembre 2020, la CAS, après près de 10 ans de partenariat et l'ajout de la gestion de plusieurs activités qui se déroulent dans d'autres lieux que l'immeuble du 100, rue Saint-Thomas, désirait modifier la composition de son conseil d'administration (CA) afin d'avoir une représentativité plus large. Lors de l'assemblée du CA du 29 septembre 2020 du Cégep de Valleyfield, le CA a autorisé que le Cégep s'engage à ne nommer qu'un seul des deux représentants au CA de la CAS, tant que la CAS respecte ses engagements à l'égard du Cégep. Ce changement avait pour objectif

de permettre à la CAS de diversifier la représentativité au sein de sa gouvernance.

En avril 2023, après plusieurs années de manque de financement, la CAS a annoncé à la Ville son désir de céder le bâtiment. Le Cégep et la Ville se sont rencontrés et des analyses sont en cours de part et d'autre afin d'explorer les scénarios possibles. Parmi les options potentielles, le Cégep pourrait reprendre, en tout ou en partie, le bâtiment.

Considérant les liens historiques entre la Cité des Arts et des Sports (CAS) et le Cégep de Valleyfield;

Considérant la volonté du Cégep de posséder des plateaux sportifs diversifiés et modernes afin de donner ses cours et de les rendre disponibles à la communauté collégiale;

Considérant la contribution significative du Cégep de Valleyfield en ayant donné deux terrains et en investissant dans le bâtiment de la Cité des arts et de Sports;

Considérant les discussions en cours entourant l'avenir de la CAS dont la possibilité que le Cégep de Valleyfield puisse reprendre, en tout ou en partie, le bâtiment;

Considérant que le siège réservé au Cégep de Valleyfield est actuellement occupé par le directeur des services administratifs et qu'il serait difficile pour ce dernier de concilier son rôle d'administrateur de la CAS et directeur des services administratifs du Cégep sans être en apparence de conflit d'intérêts dans le contexte d'une possible reprise du bâtiment par le Cégep;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-631.8.1.2

DE NOMMER MADAME MARIE BARRETTE, directrice de la formation continue et du service aux entreprises à titre de représentante du Cégep de Valleyfield, au sein du conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports en remplacement de Monsieur Sylvain Legoux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. Du directeur général

8.2.1. Revue de presse 22 septembre au 12 octobre 2023

Les membres sont invités à prendre connaissance de la revue de presse.

8.2.2. 8.2.2. Invitation aux portes ouvertes du 28 octobre 2023

M. Rémillard partage l'invitation aux portes ouvertes aux membres afin de les informer des événements à venir, notamment celles prévues le 28 octobre. De plus, il précise qu'une première activité de portes ouvertes de jour se tenait au Centre d'études collégiales de Saint-Constant aujourd'hui, le 24 octobre, où plus de 150 jeunes des écoles de ce secteur ont pu y participer. Il souligne à nouveau que plusieurs efforts sont consentis afin d'augmenter les demandes d'admission au 1^{er} tour SRAM.

8.2.3. Invitation au Vins et causerie de la Fondation du Cégep

M. Rémillard informe les membres de la 14^e édition du Vins et causerie, dont l'événement affiche complet et il souligne qu'un bel événement se dessine.

8.3. De la Direction des études

8.3.1. Suivi et consultation des travaux de la commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

Mme Francine Bélair, directrice des études, présente un PowerPoint d'information entourant les travaux de la commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Cette évaluation est une obligation légale. Une visite d'audit s'organisera à l'hiver 2024. Mme Bélair remercie les membres de leur implication et de leur intérêt face aux dossiers qui leur sont présentés. Elle souligne également tout le travail de la conseillère pédagogique, Mme Peggy Roquigny. Une correction sera apportée à une annexe.

9. Élections

9.1. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections

Considérant que cette tâche est habituellement sous la responsabilité de la secrétaire de l'assemblée;

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-631.9.1

QUE MADAME GENEVIÈVE BOILEAU, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, AGISSE comme présidente et secrétaire d'élections.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1.1. Nomination d'un(e) scrutateur(-trice) d'élection

Il est proposé par M. Éric Besner

Et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-631.9.1.1

QUE MADAME AMÉLIE MERCIER, agente de soutien administratif, AGISSE comme scrutatrice d'élections afin d'assister Mme Boileau au dépouillement des votes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2. Élections aux fonctions de président et de vice-président

Le Règlement no 1 portant sur la régie interne du Cégep stipule qu'aux charges de président et de vice-président sont éligibles les membres qui ne font pas partie du personnel du Cégep et qui ne sont pas étudiant (e)s.

Élection à la présidence

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la présidence du conseil.

La candidature de : M. Jean-François Bolduc

Est proposée par : M. Éric Besner
Et appuyée par : Mme Lucie Chiasson

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à M. Bolduc s'il a de l'intérêt pour le poste. Il confirme son intérêt.

La présidente d'élections déclare M. Jean-François Bolduc nommé à la présidence du conseil d'administration.

Élection à la vice-présidence

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la vice-présidence du conseil.

La candidature de : Mme Julie Dunn

Est proposée par : M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyée par : M. Jean-François Bolduc

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à Mme Dunn si elle a de l'intérêt pour le poste. Elle confirme son intérêt.

La présidente d'élections déclare Mme Julie Dunn nommée à la vice-présidence du conseil d'administration.

9.3. Élections de membres du CA au comité exécutif

Comme il est spécifié dans le Règlement no 1 portant sur la régie interne du Cégep, l'élection des membres du comité exécutif a lieu chaque année lors de l'assemblée ordinaire du conseil où sont élu(e)s le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente conformément à l'article 4.14 du règlement.

Ainsi, la présidente d'élection rappelle que le directeur général, la directrice des études et le président siègent d'office au comité exécutif. La présidente d'élections rappelle aux membres que l'assemblée du conseil d'administration doit élire deux de ses membres au comité exécutif, dont au moins un ne fait pas partie du personnel ou n'est pas étudiant(e).

Élection du premier membre au comité exécutif

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature pour le premier siège de membre du comité exécutif réservé à un membre externe.

La candidature de : Mme Julie Dunn

Est proposée par : Mme Francine Bélair
Et appuyée par : M. Jean-François Bolduc

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à Mme Dunn si elle a de l'intérêt pour le poste. Elle confirme son intérêt.

La présidente d'élections déclare Mme Julie Dunn nommée à la charge de membre du comité exécutif.

Élection du second membre au comité exécutif

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la charge du second membre du comité exécutif qui peut être occupé par tout membre, de l'interne ou de l'externe.

La candidature de : Mme Julie Lapointe

Est proposée par : Mme Lucie Chiasson
Et appuyée par : M. Jean-François Bolduc

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à Mme Lapointe si elle a de l'intérêt pour le poste. Elle confirme son intérêt.

La présidente d'élections déclare Mme Julie Lapointe nommée à la charge de membre du comité exécutif.

9.4. Élections membres du comité gouvernance et d'éthique

À la suite de travaux réalisés par un comité Adhoc, les membres du conseil d'administration ont autorisé la création d'un comité statutaire portant sur la gouvernance et éthique en juin 2021.

Comme spécifié au sein de la Charte du comité, le comité de gouvernance et d'éthique sera formé d'un minimum de 5 membres du conseil d'administration :

- Trois membres provenant de l'externe, dont obligatoirement le président ou le vice-président du conseil ;
- Deux membres provenant de l'interne, dont obligatoirement le directeur général.

Ainsi, 3 membres externes et 1 membre provenant de l'interne doivent être nommés par le conseil d'administration, pour un mandat de deux ans. Tel que le prévaut la Charte, ils doivent posséder, ou s'efforcer d'acquérir, des compétences en gouvernance et en éthique suffisantes. Une fois constitué, le comité se nommera un président. Au moins deux rencontres doivent se tenir annuellement.

Le Comité s'est doté d'un plan d'action, mis à jour annuellement par les membres.

Élection des membres au comité de gouvernance et éthique

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature pour le premier siège de membre du comité de gouvernance et éthique réservé à un membre externe.

Pour faciliter le bon déroulement, il est proposé et accepté par l'ensemble des membres de procéder à l'appel de candidatures en bloc.

Les candidatures de : Monsieur Jean-François Bolduc, de mesdames Chantal Lachance, Ndiello Aw Badji et Laurence Demers sont proposées. L'ensemble des membres confirment leur intérêt.

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et les déclare tous et toutes nommés à la charge de membre du comité de gouvernance et éthique.

Considérant la création du Comité gouvernance et d'éthique et l'adoption de sa Charte en juin 2021;

Considérant la volonté des membres d'avoir des opportunités pour participer activement à l'amélioration des pratiques de gouvernance du conseil d'administration;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par M. Éric Besner

A-631.9.4

DE NOMMER Jean-François Bolduc, Chantal Lachance, Ndiallo Aw Badji, Laurence Demers à siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat de deux ans.

Le directeur général, M. Marc Rémillard y siège d'office.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.5. Élections des membres du comité consultatif du PS 2023-2028

Annuellement, la Direction des ressources humaines du Cégep de Valleyfield sollicite les directions et services, ainsi que les instances officielles, afin de qu'elles puissent être représentées au sein des comités institutionnels qui couvrent plusieurs dossiers prioritaires du Cégep. Parmi ceux-ci compte le Comité consultatif du Plan stratégique, qui assure le soutien du comité de pilotage pour l'élaboration du Plan, ainsi que le suivi des cibles et de sa mise en œuvre. Au moins deux rencontres doivent se tenir annuellement. Ce comité est également consulté dans le cadre de l'élaboration du Plan de travail institutionnel. Voici les membres :

- 1 représentant des cadres;
- 2 représentants des enseignants;
- 1 représentant des professionnels;
- 1 représentant du personnel de soutien;
- 2 représentants des étudiants;
- 2 représentants du conseil d'administration;
- Le directeur général, la directrice des études, ainsi que la directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications y siègent d'office.

Considérant l'obligation d'avoir un Plan stratégique et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre;

Considérant l'importance d'avoir une représentativité du conseil d'administration au sein du Comité consultatif du Plan stratégique 2023-2028 et que ce comité est renouvelé annuellement par appel d'intérêt auprès des instances officielles qui représentent des instances officielles du Cégep;

Élection du premier membre au comité consultatif du PS 2023-2028

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature pour le premier siège de membre du comité consultatif du PS 2023-2028. Le membre peut provenir de l'interne ou de l'externe.

Il est convenu de combler les deux sièges en bloc plutôt que séparément. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

Les candidatures de mesdames Sophie Vinet et Christine Dufour sont proposés par :

Mme Francine Bélair
Et appuyée par : Mme Lucie Chiasson

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à mesdames Vinet et Dufour si elles ont de l'intérêt pour les postes. Elles confirment leur intérêt.

La présidente d'élections déclare mesdames Sophie Vinet et Christine Dufour nommées à la charge de membre du comité de consultatif du PS 2023-2028.

Il est proposé par Mme Francine Bélair
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-631.9.4

DE NOMMER Sophie Vinet et Christine Dufour à siéger au comité consultatif du Plan stratégique 2023-2028 pour deux ans.

Le directeur général, la directrice des études, ainsi que la directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications y siègent d'office.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 21 h 07, Mme Boileau clôt la période des élections annuelles et laisse le nouveau président du conseil d'administration, M. Jean-François Bolduc, reprendre l'animation.

10. Date des prochaines assemblées

La prochaine assemblée extraordinaire aura lieu le 14 novembre à 18 h 30 en virtuel et la prochaine assemblée régulière aura lieu le 28 novembre à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

11. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-631.11

DE CLORE LA 631^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU conseil d'administration à 21 h 11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA631



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée